



Déclaration du CSEE sur les priorités pour le nouveau cadre stratégique en faveur de la coopération européenne en matière d'éducation et de formation au-delà de 2010

Adoptée par le Bureau IE/CSEE le 13 mai 2008

**President
Président**
Ronnie Smith

**Vice-Presidents
Vice-Présidents**
Paul Bennett
Odile Cordelier
Kounka Damianova
Jörgen Lindholm
Ulrich Thöne

**General Secretary
Secrétaire Général**
Martin Rømer

**Treasurer
Trésorier**
Walter Dresscher

A la lumière des discussions préliminaires relatives au processus Education & Formation au-delà de 2010 et de la conférence du 20 mai 2008 organisée par la Commission européenne pour les acteurs concernés sur l'après-2010, le CSEE souhaite faire part de ses remarques quant aux priorités futures de la coopération européenne en matière d'éducation et de formation. Le CSEE estime que le succès grandissant de la coopération en matière d'éducation & de formation exigera des efforts ciblés, et parallèlement, une approche ouverte à tous, voire élargie des concepts d'éducation et de formation. Le CSEE insiste dès lors sur une série de principes généraux et de défis qui s'esquissent actuellement dans les politiques européennes en matière d'éducation.

Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) représente 110 syndicats d'enseignants répartis dans les pays de l'UE et de l'AELE et plus de 5,5 millions d'enseignants issus de tous les niveaux du secteur de l'éducation. En sa qualité de partenaire social européen dans le secteur de l'éducation, le CSEE est membre du GCEF.

Veiller à élargir les perspectives sur l'éducation

Le CSEE se félicite de la place importante accordée à l'éducation et à la formation au niveau européen par le biais du processus de Lisbonne et souscrit à l'objectif global du programme Education et Formation, à savoir faire de l'Europe une référence de qualité au plan mondial en terme de systèmes d'éducation et de formation. En revanche, le CSEE a aussi, d'entrée de jeu, insisté sur l'importance d'admettre que l'éducation et la formation ne se bornaient pas à être de simples outils destinés à stimuler la croissance économique et l'emploi ou des moyens de réaliser les objectifs de Lisbonne. Le CSEE souligne que la tâche première du système éducatif est *d'éduquer pour la vie* et met en exergue la nécessité d'élargir les perspectives sur l'éducation, à savoir une conception où l'éducation est avant tout organisée dans le but de favoriser l'approfondissement des connaissances, des compétences et des aptitudes des enfants et des jeunes dans un large éventail de domaines, de développer leurs compétences sociales, civiques et culturelles ainsi que leur capacité à apprendre, mais aussi de stimuler leur créativité ainsi que leurs aptitudes à innover et à travailler en groupe. Cette démarche favorise d'ailleurs l'économie à long terme dans le sens où une approche plus large de l'éducation prépare mieux les jeunes à leur futur rôle sur le marché de l'emploi. Les discussions relatives aux programmes devraient porter sur le type de citoyens que les établissements d'enseignement doivent former et non sur les besoins immédiats en compétences ressentis sur le marché du travail car ces derniers évolueront inévitablement.

L'éducation participe largement à la promotion des objectifs fixés dans d'autres secteurs politiques au plan européen, entre autres la politique sociale, la politique de l'emploi et la politique économique globale. Ces domaines politiques sont clairement indissociables, mais le CSEE souligne qu'il est primordial que les priorités politiques établies pour l'éducation par le Conseil « Education » (et mises en œuvre par le biais de la méthode ouverte de coordination – MOC) préservent la perspective globale de l'éducation au niveau de l'UE et soient le point d'ancrage des modalités de participation de l'éducation à d'autres domaines politiques. Le CSEE se positionne en faveur d'une MOC claire et transparente pour le secteur de l'éducation

dans l'UE, laquelle se décline comme une approche globale de l'éducation et fixe les priorités vis-à-vis d'autres domaines politiques où l'éducation joue un rôle au plan européen. A titre d'exemple, les lignes directrices de Lisbonne pour la croissance et l'emploi ainsi que la procédure (en vigueur depuis 2007) relative à l'adoption de recommandations nationales annuelles, dont notamment des recommandations sur l'éducation, portent exclusivement sur la manière dont l'éducation contribue à la croissance et à l'emploi.¹ Dans le cadre de l'élaboration future de la stratégie de Lisbonne et de la coopération européenne en matière d'éducation au-delà de 2010, il convient de veiller à ce que l'approche plus élargie de l'éducation, détaillée dans les lignes directrices pour l'emploi ou dans les recommandations nationales axées sur la croissance et l'emploi, ne prime pas, au niveau national, sur une perception plus large et plus globale de l'éducation.

L'importance d'une formation initiale de haut niveau

Vivre dans une société de la connaissance moderne et mondialisée présuppose que l'éducation s'étale tout au long de la vie et que le système éducatif doit dès lors être organisé selon une telle perspective. Le CSEE a, dès le départ, reconnu l'utilité de l'apprentissage tout au long de la vie, mais il souligne toutefois que favoriser l'offre future d'apprentissage ne doit pas diminuer les efforts déployés pour garantir à nos jeunes une formation initiale de haut niveau.

La diversité des systèmes d'éducation et de formation : un atout à préserver

Le CSEE est un fervent partisan de la diversité des systèmes d'éducation et de formation dans l'UE et affirme que la diversité des systèmes d'éducation, ancrés dans les traditions historiques et culturelles, constitue un atout qu'il convient de préserver. Le CSEE indique d'ailleurs qu'il est nécessaire, à tous les niveaux, de s'assurer que l'effort déployé en faveur d'objectifs et d'indicateurs communs n'implique pas un processus d'harmonisation de la structure des différents systèmes d'éducation nationaux.

Multiplier les efforts pour atteindre les critères de référence (*benchmarks*) de l'UE

Depuis le déploiement, en 2002, du programme de travail Education et Formation 2010, une palette de mesures et d'initiatives ont été présentées dans le but d'augmenter la qualité des systèmes d'éducation et de formation et d'améliorer les résultats des citoyens dans l'UE. Malgré les progrès enregistrés, la réalité indique que cette amélioration est insuffisante pour quatre des cinq critères de référence arrêtés pour 2010, tant au niveau global (moyenne européenne) que dans une grande majorité des pays. En 2006, 19 à 21 pays se situaient en-deçà de l'objectif 2010 pour chacun des quatre critères de référence non réalisés. En outre, le nombre de diplômés en mathématiques, sciences et technologie accuse une légère hausse alors que l'augmentation du nombre d'étudiantes dans ces filières était un des sous-objectifs du cinquième critère de référence.

Le CSEE a critiqué les hésitations des Etats membres à adopter des plans d'action concrets dans ces domaines, à un moment où l'éducation gagne de plus en plus en importance et où les personnes insuffisamment formées sont menacées d'exclusion sociale et économique. Il est fondamental que les gouvernements passent à l'action afin d'être performants dans les domaines couverts par les critères de référence.

¹ Cf. Déclaration du CSEE en réponse au réexamen 2008 de la stratégie de Lisbonne

Le CSEE s'est, d'entrée de jeu, montré favorable à ce que les critères de référence de l'UE dans le secteur de l'éducation servent à promouvoir l'équité dans l'enseignement et dans la société ; l'absence de progrès atteste de la rémanence des défis quant à l'équité dans l'éducation. Ceci vaut aussi pour la participation à l'apprentissage tout au long de la vie. Les schémas de participation à la formation tout au long de la vie démontrent d'évidentes inégalités quant au milieu socio-économique des participants. Comme relaté dans le Rapport d'étape conjoint 2008, les adultes qui ont un niveau de formation élevé ont 6 fois plus de chances de participer à l'éducation et à la formation tout au long de la vie que les personnes peu qualifiées, un chiffre d'autant plus problématique au vu de la concentration particulière des populations migrantes au sein du groupe des peu qualifiés.² Il est dès lors vital que *chaque* étudiant bénéficie d'une formation initiale de qualité, notamment afin d'atteindre le critère de référence de 12,5% de participation à l'apprentissage tout au long de la vie.

La qualité de l'enseignant est primordiale pour améliorer les normes éducatives dans leur ensemble

Les enseignants et les formateurs sont essentiels pour assurer l'amélioration des normes et des résultats obtenus parmi les citoyens européens. Comme indiqué par la Commission, les résultats de recherche indiquent que la qualité de l'enseignant est significativement et positivement liée aux résultats des élèves et qu'elle est le déterminant intrascolaire le plus important de ces résultats.³ De plus, depuis le début du processus Education & Formation 2010, la formation et les compétences des enseignants ont été épinglées à maintes reprises comme un secteur de première importance pour la réalisation des objectifs globaux du programme Education & Formation 2010.⁴ Toutefois, comme le précise également le Rapport d'étape conjoint 2008 sur le programme "Education & Formation 2010", l'éducation et la formation des enseignants enregistrent des progrès insuffisants.⁵ Les résultats insatisfaisants précédemment cités pour les critères de référence 2010 confirment la nécessité de déployer des efforts accrus afin d'améliorer la qualité des enseignants dans la mesure où ces derniers jouent un rôle crucial dans la tentative de réaliser les critères de référence afférents à la réduction du nombre d'élèves qui quittent l'école prématurément, l'augmentation du nombre de jeunes qui achèvent l'enseignement secondaire supérieur et la diminution du nombre de jeunes de 15 ans faibles en lecture.

Le CSEE souligne que la communication de la Commission "Améliorer la qualité des études et de la formation des enseignants" identifie précisément plusieurs des défis rencontrés par la profession d'enseignant ; elle décrit et analyse d'une manière satisfaisante un grand nombre de problématiques à aborder afin d'améliorer la qualité des programmes d'éducation des enseignants. Il s'agit, entre autres, de la demande en pleine évolution, de la défaillance des systèmes de formation des enseignants à satisfaire aux nouvelles exigences, des difficultés à actualiser les compétences des enseignants, du défi démographique de la profession, des problèmes de recrutement et de maintien des enseignants dans la profession, de l'importance

² Le Conseil et la Commission européenne: "l'éducation et la formation tout au long de la vie au service de la connaissance, de la créativité et de l'innovation", p. 12.

³ COM(2007)392final, p. 3.

⁴ Conseil Education (2001): "Objectifs concrets futurs des systèmes d'éducation et de formation", pp. 8-9; Conseil Education et Commission (2002): "Programme de travail détaillé sur le suivi des objectifs des systèmes d'éducation et de formation en Europe", p. 7.

⁵ Le Conseil et la Commission européenne: "l'éducation et la formation tout au long de la vie au service de la connaissance, de la créativité et de l'innovation", p. 10.

d'une rémunération compétitive afin de garder les enseignants dans la profession et de la nécessité de promouvoir le statut et la reconnaissance de la profession.⁶

Afin de répondre aux défis rencontrés par la profession d'enseignant et dans le souci de poursuivre les objectifs susmentionnés, le CSEE estime que les points suivants revêtent une importance capitale:

1. Améliorer la qualité de la formation des enseignants - la formation des enseignants dans tous les secteurs devrait s'inscrire dans le cadre de la Maîtrise

Les nouvelles exigences rencontrées aujourd'hui par les enseignants en terme de connaissance approfondie d'un sujet, de compétences pédagogiques pointues, de pratique de la réflexion et de capacité à adapter l'enseignement aux besoins de chaque individu, voire du groupe d'apprenants (qui tend à être de plus en plus hétérogène) impliquent que les enseignants reçoivent une formation de haut niveau et soient aptes à intégrer les connaissances et gérer la complexité, autant de caractéristiques qui relèvent des études de Maîtrise.⁷

2. L'attrait de la profession d'enseignant doit être amélioré

Dans de nombreux pays, la profession d'enseignant se heurte à de graves problèmes de recrutement et de maintien des enseignants dans la profession.⁸ Une enquête menée par le CSEE en 2006⁹ avance les raisons fournies quant aux difficultés à attirer des candidats qualifiés: le bas salaire, le statut peu élevé, la mauvaise réputation/publicité, les possibilités de carrière restreintes, les médiocres conditions de travail et le chômage dans certaines matières. En sus de la difficulté générale à attirer et garder des enseignants qualifiés, une majorité des pays de l'UE/AELE éprouvent des difficultés à attirer dans la profession des étudiants de sexe masculin ainsi que des étudiants issus des minorités.

D'ailleurs, en comparaison avec d'autres professions, un pourcentage élevé des travailleurs de la profession sont des travailleurs âgés et un grand nombre de professionnels devra être remplacé dans un avenir proche. L'Europe court dès lors le risque d'une grave pénurie d'enseignants. La Commission européenne a estimé qu'au cours des 10 prochaines années, l'UE devra attirer 1 million de nouveaux enseignants, juste pour remplacer les enseignants en départ à la retraite.¹⁰ Les chiffres de l'UE révèlent aussi qu'une vaste majorité d'enseignants partent à la retraite dès que la possibilité de le faire leur est offerte et que, dans certains pays, un nombre croissant d'enseignants quittent l'enseignement après quelques années. Le CSEE exhorte les pouvoirs publics à s'attaquer à ces pénuries, en améliorant notamment l'attrait de l'enseignement en tant que profession, avec à la clé, un meilleur statut, un salaire plus élevé, de bonnes conditions de travail et de meilleures perspectives de carrière.¹¹ Dans ce contexte, le CSEE invite la Commission européenne et les Etats membres à accroître

⁶ Cf. Déclaration du CSEE en réponse à la Communication de la Commission 'Améliorer la qualité des études et de la formation des enseignants' (2007).

⁷ Cf. document politique du CSEE: Formation des enseignants en Europe (avril 2008)

⁸ Dans la communication de la Commission "Améliorer la qualité des études et de la formation des enseignants", la Commission reconnaît que des mesures supplémentaires doivent être prises pour recruter et retenir dans la profession un nombre suffisant de professionnels (COM(2007)392, p. 10).

⁹ CSEE (2007): "Tendances qui se dégagent dans la formation des enseignants", pp. 8-9.

¹⁰ Document de travail de la Commission (2006): "Progrès vers les objectifs de Lisbonne dans le domaine de l'éducation et de la formation", p. 6.

¹¹ Selon la COM(2007)392, l'investissement dans la formation et le perfectionnement continu du corps enseignant est faible partout dans l'UE (p. 5). Qui plus est, la rémunération est tenue pour un facteur déterminant dans la décision de rester dans la profession et si le salaire est moins élevé par rapport à d'autres professions, davantage de personnes seront susceptibles de quitter la profession (p. 9).

leurs efforts afin de relever le statut des enseignants, notamment en prenant des mesures visant à :

- Renforcer/préserver l'autonomie professionnelle des enseignants
- Accroître la confiance dans la profession d'enseignant
- Augmenter les possibilités de recherche pour les enseignants et permettre davantage de recherches dans tous les domaines relatifs à la profession d'enseignant
- Brosser un tableau positif de la profession d'enseignant
- Assurer de bonnes conditions de travail et des barèmes salariaux élevés pour les enseignants

3. Il convient de maintenir un équilibre entre l'assurance qualité et l'autonomie professionnelle des enseignants

La qualité de l'enseignement implique de donner aux enseignants la latitude d'adapter l'enseignement aux besoins individuels de chaque élève. Toutefois, la tendance en faveur d'un élargissement de l'autonomie scolaire constatée ces dernières années à travers l'Europe accentue davantage encore la charge de travail qui pèse sur les enseignants¹² et entraîne dans son sillage une utilisation accrue des mécanismes de contrôle dans le cadre de l'assurance qualité. Cette situation induit une inflation inutile des tâches administratives dévolues aux enseignants et peut conduire à la mise en péril de leur autonomie professionnelle. Nombre d'entre eux assimilent cette approche à une forme d'inspection de leur travail et à un manque de confiance vis-à-vis de la profession.¹³

Il ne fait aucun doute dans le chef du CSEE qu'une restriction de l'autonomie professionnelle des enseignants a non seulement des répercussions négatives sur l'enseignement dispensé en classe, mais amoindrit aussi l'attrait de la carrière d'enseignant. Bien que favorable à l'assurance qualité dans les écoles, le CSEE souligne toutefois qu'elle doit être mise en œuvre de manière équilibrée, à savoir en préservant la confiance à l'égard du savoir-faire de l'enseignant et de sa qualité professionnelle.

L'éducation de la petite enfance devrait occuper une place importante dans le cadre de la future coopération Education & Formation

Appréhender l'éducation tout au long de la vie présuppose une certaine cohérence entre tous les niveaux d'éducation et, par voie de conséquence, une cohérence dans les politiques d'éducation relatives à chaque secteur. Une stratégie cohérente pour la politique européenne en matière d'éducation devrait se traduire par une importance accrue accordée à l'éducation de la petite enfance. L'éducation de la petite enfance est vitale pour les résultats ultérieurs et, par voie de conséquence, pour promouvoir l'égalité des chances. Le CSEE préconise dès lors une amélioration de la qualité et de l'accès à l'éducation de la petite enfance dans le cadre des priorités futures en matière de coopération Education & Formation et met en exergue les points suivants :

1. Tous les enfants devraient avoir accès à une scolarisation précoce

Le CSEE plaide en faveur d'initiatives destinées à garantir l'accès de tous les enfants à une scolarisation précoce. Etant donné que l'éducation de la petite enfance se révèle extrêmement onéreuse dans certains pays, ce n'est pas encore le cas aujourd'hui. La

¹² Un point également admis dans le rapport d'étape conjoint 2008 sur les progrès réalisés dans le cadre du programme Education & Formation 2010, p. 10.

¹³ Voir également les conclusions politiques 2005-2007 du cluster enseignants et formateurs, p. 10.

gratuité de l'éducation de la petite enfance évitera l'exclusion des enfants, une approche d'autant plus importante pour les enfants issus d'autres milieux culturels ou ethniques. Comme stipulé dans le Rapport d'étape conjoint de 2008 sur la mise en œuvre du programme de travail Education & Formation, l'éducation de la petite enfance est vitale pour l'apprentissage des langues et les chances de réussite scolaire.¹⁴ Le CSEE attire l'attention sur les objectifs de Barcelone, arrêtés par le Conseil européen à Barcelone en 2002, invitant les Etats membres à fournir à l'horizon 2010 une prise en charge à environ 90% des enfants entre l'âge de 3 ans et l'âge fixé pour l'obligation scolaire et à au moins 33% des enfants de moins de 3 ans. En 2005, seuls cinq Etats membres avaient rencontré voire dépassé l'objectif de 33% pour les enfants de moins de trois ans et seuls sept pays atteignaient l'objectif de 90% pour les enfants entre 3 ans et l'âge obligatoire de scolarisation.¹⁵ Vu que de nombreux pays sont encore loin des objectifs 2010 (certains pays proposent une prise en charge de la petite enfance à moins de 10% des enfants de moins de 3 ans), l'effort déployé pour réaliser cet objectif devra être intensifié au-delà de 2010. La CSEE attend dès lors, dans ce contexte, la communication imminente de la Commission sur la prise en charge de la petite enfance.

2. L'éducation de la petite enfance doit être organisée au regard des besoins de l'enfant

L'éducation de la petite enfance est trop souvent considérée comme une prise en charge permettant aux parents d'être actifs sur le marché de l'emploi et comme un moyen de concilier vie familiale et vie professionnelle. Le CSEE souligne toutefois que l'éducation de la petite enfance est fondamentale pour le développement de l'enfant et qu'il est dès lors primordial que l'angle d'approche de l'éducation de la petite enfance soit axé avant tout sur l'enfant et sur ses possibilités d'épanouissement et d'apprentissage (notamment l'acquisition de connaissances, de compétences et de valeurs). Il est essentiel de gommer le clivage entre éducation et prise en charge et de combiner l'apprentissage et la prise en charge dans le cadre de l'éducation de la petite enfance.

Des écoles publiques d'une qualité élevée homogène amélioreront les progrès des élèves quant à l'acquisition des compétences fondamentales et l'équité

Dans le courant de l'automne 2007, le CSEE a exposé dans le détail son opinion quant aux défis rencontrés actuellement par les écoles en réponse à la consultation de la Commission intitulée *Des écoles pour le 21^{ème} siècle*. Le CSEE estime que le résultat de la consultation devrait être à la base des priorités fixées pour les écoles à l'horizon 2010. En sus des défis précédemment énumérés, le CSEE rappelle quelques enjeux fondamentaux pour l'acquisition par tous les jeunes des compétences élémentaires requises dans la société actuelle.

1. L'éducation de qualité pour tous est une responsabilité publique

Afin de garantir que tous les élèves reçoivent une formation initiale de qualité, il convient de reconnaître la responsabilité publique qui en découle. L'éducation est un droit fondamental et elle doit être financée par des fonds publics et réglementée par le secteur public. Il est fondamental que toutes les écoles d'un pays soient d'une grande qualité uniforme. Un système d'enseignement secondaire obligatoire (qui fait progresser tous les élèves/étudiants, depuis la petite enfance, sans pratiquer la ségrégation)

¹⁴ 5723/08, p. 9

¹⁵ Commission européenne (2005): "Conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Une étude comparative dans 30 pays européens", pp. 34-35.

s'avère vital tant d'une perspective pédagogique que démocratique. Ce sont des préalables essentiels pour s'assurer que *tous* les étudiants bénéficient des compétences fondamentales.

Dans cet ordre d'idées, le CSEE souligne l'intérêt accru ces dernières années (y compris au plan européen) pour le renforcement de la gouvernance par le biais de différents partenariats d'apprentissage dans tous les secteurs de l'éducation, peut entraîner des situations périlleuses. Comme stipulé par exemple dans le rapport d'étape conjoint 2006 *"afin d'améliorer l'efficacité et l'impact des réformes et dans le souci de partager les responsabilités et les coûts, il convient d'améliorer la gouvernance, avec la participation des acteurs concernés, notamment à l'aide d'une synergie interministérielle efficace et de partenariats d'apprentissage à tous les niveaux (établissements, pouvoirs publics, partenaires sociaux, entreprises, organisations sectorielles, régionales et locales)"*¹⁶. Le CSEE souligne qu'une formulation positive de la nécessité de partenariats en vue d'améliorer la gouvernance et l'élaboration de politiques ne devrait en aucun cas amoindrir la responsabilité des gouvernements quant au financement de l'éducation, à la garantie de l'éducation et à l'égalité d'accès de l'éducation. Les partenariats public-privé ne devraient pas non plus déboucher sur le transfert de travailleurs du secteur public vers le secteur privé. En outre, les partenariats public-privé, notamment les contrats à long terme entre le secteur privé et le secteur public, réduisent la flexibilité de s'adapter aux changements en terme de politiques et d'objectifs éducatifs. Ils peuvent, qui plus est, se révéler plus onéreux que les mécanismes de financement traditionnels.

2. **Maintenir, voire renforcer l'axe central, à savoir les aspects sociaux de l'éducation**

Un des principaux défis des systèmes d'éducation et de formation aujourd'hui concerne notre incapacité à lutter correctement contre l'impact négatif du milieu socio-économique des élèves sur leurs performances scolaires. Offrir aux enfants une vraie égalité des chances indépendamment de leur milieu ethnique ou socio-économique et diminuer le décrochage scolaire sont aux yeux du CSEE autant de problématiques importantes à aborder. Le système scolaire doit dès lors être organisé de sorte à ne pas reproduire au sein des établissements les inégalités en présence dans la société. De l'avis du CSEE, cela est, dans les faits, réalisable par le biais d'un enseignement gratuit, public et général de qualité uniforme. Dans sa réponse à la consultation de la Commission sur les *Ecoles pour le 21^{ème} siècle*, le CSEE a émis plusieurs recommandations sur le sujet. Davantage de recherches s'avèrent nécessaires sur ce sujet et le CSEE appelle la Commission à y apporter son soutien via des programmes de financement et à encourager l'échange d'expériences dans toute l'Europe par le truchement de ses clusters.

Le CSEE souligne, à l'instar du Rapport d'étape conjoint 2008, l'attention particulière qui doit être accordée aux désavantages spécifiques rencontrés par les enfants issus de l'immigration et doit en conséquence être une priorité essentielle du futur cadre stratégique de l'UE sur l'éducation. Le CSEE souligne dans ce contexte qu'il convient de veiller à ce que les enseignants adoptent une attitude non discriminatoire en classe. Le projet du CSEE *Développement d'une éducation non discriminatoire de qualité pour les enfants roms* mené de 2004 à 2006 grâce à des fonds de la Commission européenne a offert ce type de formation et a abouti à la conclusion que davantage d'actions de ce type étaient nécessaires. Le programme de formation des enseignants

¹⁶Rapport d'étape conjoint 2006 de la Commission et du Conseil Education & Formation 2010, page 2.

doit englober à tous les niveaux la question des droits de l'homme et de l'antiracisme. Des données du projet Eurydice révèlent que cela n'est pas fait de manière satisfaisante pour l'instant.¹⁷ Le CSEE note également à cet égard que le cluster de l'UE sur les enseignants et les formateurs a identifié une préoccupation largement répandue parmi les enseignants et les autres professionnels de l'éducation qui estiment ne pas avoir été correctement préparés à travailler avec des classes hétérogènes.¹⁸

3. Les défis liés à l'application d'un programme axé sur les compétences

Le CSEE s'exprime en faveur de la recommandation de 2006 du Conseil et du Parlement sur les compétences clés. La recommandation repose, à juste titre, sur une perspective globale de l'éducation et englobe non seulement les compétences 'traditionnelles', mais aussi les compétences civiles, sociales et culturelles. Il s'avère nécessaire d'élaborer une architecture de programme qui transcende le découpage de la journée d'école en fonction des différentes matières et le CSEE y est favorable pour autant que la recommandation de l'UE puisse avoir un impact positif dans ce sens. Il est toutefois important de reconnaître les défis suscités par le passage à un programme national axé sur les compétences. L'expérience engrangée dans plusieurs pays qui ont opté pour un programme axé sur les compétences démontre que le processus peut se révéler ardu. Il s'agit notamment de veiller à ce que le programme axé sur les compétences ne réduise pas le champ académique ni la profondeur des matières scolaires. Il est d'ailleurs essentiel de veiller à ce que les enseignants participent à l'élaboration du programme, qu'ils soient accompagnés et formés à la manière de s'adapter au nouveau programme. En outre, les défis actuels quant à la réforme du programme concernent les modalités d'harmonisation des compétences clés au programme national sans réduire l'autonomie professionnelle des enseignants et impliquent de clarifier la relation entre la définition des compétences et le contenu de l'enseignement. La nécessité de mener davantage de recherches et de procéder à un échange d'expériences, à l'échelon européen, sur la manière dont la formation des enseignants et d'autres acteurs peut être adaptée de manière à accompagner positivement un programme axé sur les compétences a également été reconnue par le cluster sur les compétences clés.¹⁹ Le CSEE considère que promouvoir la compétence 'apprendre à apprendre' est un aspect fondamental d'une formation de qualité et se réjouit que ce concept fasse partie du cadre de 'compétences clés' de l'UE. Le CSEE souligne que des défis doivent encore être relevés quant à la manière d'appliquer cette compétence dans le programme et notamment la manière d'en évaluer l'acquisition par les élèves. Le CSEE se réjouit que le centre de recherche de la Commission, le CRELL, soit sur le point de développer un indicateur européen dans ce domaine et attend avec impatience de voir le résultat de ce processus.

Garantir des moyens suffisants au secteur de l'éducation

Le CSEE souligne à cet égard que des moyens supplémentaires considérables sont nécessaires pour le système éducatif. Il s'avère nécessaire de manière générale d'enregistrer des investissements publics accrus dans les Etats membres de l'UE. Les niveaux actuels d'investissements sont trop peu élevés avec sept pays qui consacrent environ 4% de leur PIB à l'éducation et un total de 12 pays qui dépensent moins de 5%. Les objectifs ambitieux établis pour les systèmes d'éducation et de formation vont de pair avec la volonté d'allouer les moyens supplémentaires requis.

¹⁷ Eurydice: *Intégration scolaire des enfants immigrants dans les écoles en Europe* (2006). Données de 2003-2004, p. 62-65

¹⁸ Annexe au rapport d'étape conjoint 2008, p. 60.

¹⁹ Annexe au projet de rapport d'étape conjoint 2008, p. 46

Privilégier un environnement d'apprentissage sûr et attrayant

Promouvoir un environnement d'apprentissage sûr et attrayant pour tous les enfants et les jeunes devrait figurer dans la liste des priorités fondamentales pour l'avenir.

Le stress constitue la principale maladie professionnelle chez les enseignants et le stress lié au travail enregistre, dans cette profession, le niveau le plus élevé.²⁰ La surcharge de travail, la multiplicité des rôles, la taille accrue des classes par enseignant et le nombre grandissant d'élèves au comportement répréhensible figurent parmi les tendances identifiées dans plusieurs pays et se traduisent par une augmentation des maladies liées au stress. Le stress peut se révéler néfaste pour les enseignants, mais aussi indirectement pour les élèves, et il met en péril la qualité ainsi que l'efficacité de l'éducation. S'attaquer au stress au travail peut, de son côté, se traduire par une efficacité accrue de l'éducation, améliorer la santé et la sécurité professionnelle ce qui aura des retombées économiques et sociales pour les écoles, les enseignants, voire la société dans son ensemble.

La violence est un autre problème du secteur de l'éducation. Une enquête sur les conditions de travail²¹ a mis en exergue la gravité de la violence dans le domaine de l'éducation. Selon cette étude, la menace de violence physique touche 6% de l'ensemble des travailleurs contre 11,9 % des travailleurs du secteur de l'éducation. La violence physique, les brimades et le harcèlement sont également plus courants parmi les travailleurs du secteur de l'éducation par comparaison aux travailleurs en général. Le CSEE souligne qu'il est fondamental de lutter contre la violence, notamment en raison du coût qu'elle génère. Les travailleurs peuvent souffrir de problèmes physiques et présenter des symptômes inhérents au stress, avec pour conséquence un déclin des résultats et un taux d'absentéisme accru dans les établissements scolaires. L'Etat est également touché par le biais de départs anticipés à la retraite, du coût de la couverture sociale et des soins de santé.

Le CSEE indique qu'une approche globale est requise pour s'attaquer aux problèmes de stress et de violence dans les écoles afin d'économiser les fonds engloutis par les absences au travail pour cause de maladie, éviter les changements d'emploi fréquents et les départs anticipés à la retraite. En 2007, le CSEE a entamé une étude parmi ses affiliés sur le stress lié au travail afin d'aider les syndicats d'enseignants à mettre en œuvre l'accord-cadre intersectoriel des partenaires sociaux européens de 2005 et il est actuellement sur le point de piloter un projet financé par l'UE destiné à lutter contre la violence à l'école.

Ré-aiguiller les politiques de l'UE dans l'enseignement supérieur

De l'avis du CSEE, il est impératif de ré-aiguiller les politiques de l'UE dans l'enseignement supérieur et la recherche. La politique de la Commission en faveur du secteur de l'enseignement supérieur est, dans une large mesure, guidée par les objectifs économiques de l'agenda de Lisbonne. Les deux lignes directrices intégrées pour l'économie et l'emploi qui portent sur la recherche et le développement (ligne directrice 7 et 8) qui ont été adoptées en 2005 et reconfirmées avec l'adoption du cycle de Lisbonne pour la période 2008-2010

²⁰ Rapport du CSEE relatif à l'étude sur le stress lié au travail chez les enseignants, 2008

²¹ Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

encouragent les Etats membres à 'moderniser la gestion des instituts de recherche et des universités' et à garantir 'des dépenses publiques plus efficaces et performantes dans la R&D et à développer les PPP'.²² Depuis 2005, la Commission a, en matière d'enseignement supérieur et de recherche, traduit ces lignes directrices en communications qui ébauchent ce que la Commission considère comme un 'programme de modernisation' de l'enseignement supérieur européen et des instituts de recherche, mais de l'avis du CSEE il est largement axé sur le marché et assimile les universités à des entreprises, ce qui entravera les succès engrangés jusqu'à présent par le système universitaire européen en terme d'inscriptions, de qualité et de démocratie. Le CSEE estime que la qualité de l'enseignement supérieur est mise en péril par une allusion excessive aux mérites du financement lié au rendement, une idée fréquemment préconisée par la Commission en vue d'accroître l'efficacité des établissements d'enseignement supérieur.

Une démarche élargie s'avère nécessaire pour l'enseignement supérieur, à savoir une conception qui va au-delà des besoins immédiats du marché de l'emploi. L'enseignement supérieur et la recherche constituent des biens publics vitaux qui contribuent au développement social, culturel et économique de la Communauté européenne, des régions et des nations. En conséquence, les universités fonctionnent selon des principes de service public clairement définis : l'égalité d'accès, la globalité, le caractère économiquement abordable, des normes de qualité élevées et la responsabilité publique. En fait, en Europe, les universités sont principalement financées par les deniers publics afin de garantir une qualité élevée constante ainsi que l'accessibilité universelle pour tous les étudiants qualifiés de tous âges. Il est également important de souligner, voire de préserver le lien entre un enseignement supérieur de qualité et la recherche, qui doivent continuer à bénéficier du soutien de la politique publique et des fonds publics. La Commission européenne et le Conseil des ministres devraient sauvegarder cette tradition européenne tout à fait particulière dans l'enseignement supérieur.

Le CSEE met en exergue les priorités suivantes quant aux politiques futures en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'UE :

1. Augmentation des investissements dans l'enseignement supérieur et la recherche

Les fonds octroyés à l'enseignement supérieur sont insuffisants en particulier au regard de l'augmentation considérable du nombre d'étudiants ces dernières années. Une constatation confirmée dans la communication "Efficacité et équité des systèmes européens d'éducation et de formation"²³ ainsi que dans le Rapport d'étape conjoint 2008²⁴. D'ailleurs, comme relaté dans le rapport stratégique sur le réexamen de la stratégie de Lisbonne, les progrès quant à l'intensification de la R&D dans l'UE sont insatisfaisants et sont loin d'atteindre l'objectif des 3% fixés pour la R&D. Même si tous les Etats membres rencontraient leurs objectifs nationaux, les dépenses de l'UE en R&D avoisineraient, selon les prévisions actuelles, 2,5 % du PIB à l'horizon 2025.²⁵ Le CSEE en appelle aux Etats membres pour qu'ils s'engagent à augmenter les investissements dans l'enseignement supérieur et la recherche. Parallèlement, le CSEE souligne qu'il ne peut adhérer à la priorité accordée à la nécessité d'augmenter les investissements privés et rejette vigoureusement l'argument mis en avant dans la communication 'Efficacité et équité des systèmes européens d'éducation et de formation' qui considère simplement que les droits d'inscription constituent la solution première au "déficit de financement" dans l'enseignement supérieur. Le CSEE répète en revanche que le

²² COM(2007)803final, pp. 14-15.

²³ COM(2006)481final, p. 7.

²⁴ Le Conseil et la Commission européenne: "L'éducation et la formation tout au long de la vie au service de la connaissance, de la créativité et de l'innovation", p 11.

²⁵ COM(2007)803final, Partie III, pp. 30-31.

financement public constitue l'approche la plus efficace et la plus équitable pour financer l'enseignement supérieur.

2. **Préserver la liberté académique**

On constate une tendance paneuropéenne, voire mondiale, à intensifier les partenariats public-privé et à augmenter les fonds privés injectés dans l'enseignement supérieur et la recherche. Le CSEE craint que cela n'entraîne des restrictions quant à l'utilisation des fonds en terme de domaines de recherche ou de publication des résultats des recherches, d'où une entrave à la liberté académique.²⁶ Dans une recommandation de l'UNESCO de 1997 intitulée "*Statut du personnel enseignant du supérieur*", il est précisé que le droit à l'éducation, l'enseignement et la recherche ne peut être pleinement mis en oeuvre que dans un esprit de liberté académique et d'autonomie pour les établissements d'enseignement supérieur. Le principe de la liberté académique est fondamental dans la société de la connaissance et le CSEE invite instamment la Commission européenne et le Conseil des ministres à suivre les recommandations et à respecter les normes édictées par l'UNESCO. Le CSEE souligne que les universités ne devraient en aucun cas devenir un secteur au service des entreprises ; leur but et leurs responsabilités dans la société sont nettement plus larges. La responsabilité publique, la liberté académique, la mobilité et l'autonomie des universités telles qu'envisagées par l'Assemblée générale du Conseil de l'Europe²⁷ – à savoir un principe corollaire à la liberté académique – constituent des valeurs fondamentales de l'enseignement supérieur qu'il convient de respecter.

3. **La question de l'équité**

Le CSEE encourage la Commission européenne à prendre des mesures afin de promouvoir l'équité dans l'enseignement supérieur. Le CSEE note que les conclusions du Conseil de 2007 sur la Modernisation des universités mentionne la nécessité de promouvoir l'équité dans l'enseignement supérieur et le CSEE invite la Commission à prendre des mesures concrètes pour s'attaquer à cette question. Garantir une équité accrue en terme de participation et d'accès constitue un des principaux défis de l'éducation au plan européen et de l'enseignement supérieur en particulier. Le CSEE préconise des démarches concrètes afin d'éliminer les obstacles à la participation à l'enseignement supérieur, notamment les obstacles financiers, et favoriser l'équité dans l'enseignement supérieur. Comme stipulé dans une publication de l'OCDE 'Coup d'œil sur l'éducation', le "remboursement d'emprunt" peut constituer un fardeau substantiel pour l'individu et avoir un impact sur la décision de participer à l'enseignement supérieur".²⁸ Le CSEE est convaincu que les frais d'inscription et la dette croissante des étudiants constituent actuellement un sérieux obstacle à l'accès, en particulier pour les étudiants issus de groupes socio-économiques inférieurs. L'équité dans l'enseignement supérieur doit être concrétisée en offrant à chacun l'égalité des chances, non seulement en terme d'accès, mais également en terme de réussite scolaire en fin de parcours.

4. **Personnel universitaire**

Dans le Rapport d'étape conjoint 2008, le Conseil et la Commission européenne affirment que malgré les progrès enregistrés quant à une augmentation de l'autonomie et de la responsabilisation des universités, peu de données sont disponibles sur

²⁶ Cf. la réponse du CSEE au Livre vert sur l'Espace européen de la recherche ainsi que la déclaration du comité permanent de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'IE sur la communication de la commission *Faire réussir le projet de modernisation pour les universités : formation, recherche et innovation (2006)*

²⁷ Liberté académique et autonomie des universités - Recommandation 1762 (2006).

²⁸ OCDE (2007): "Coup d'oeil sur l'éducation", p. 236.

l'accompagnement proposé au personnel universitaire et aux directions sur la manière de relever ce défi.²⁹ Le CSEE considère dès lors qu'il est prioritaire que le futur cadre pour l'éducation & la formation prenne des mesures pour s'attaquer aux conséquences pour le personnel universitaire et à la manière dont l'autonomie accrue de l'université affecte la vie professionnelle. Ce point se rattache également au principe fondamental de la liberté académique qui est un préalable aux activités des chercheurs. Le CSEE préconise de même que des mesures soient prises pour aborder les besoins éventuels du personnel universitaire concernant le défi de l'autonomie de l'université. D'ailleurs, les obstacles à la mobilité du personnel universitaire et des chercheurs persistent de sorte que l'UE doit poursuivre sa mission de promotion et de financement des possibilités de mobilité.

Clarifier la relation entre le processus de Bologne et les politiques de l'UE

La relation entre le processus de Bologne et les politiques de l'UE dans l'enseignement supérieur doit être clarifiée grâce à un dialogue avec tous les partenaires concernés, notamment dans le cadre d'un débat sur les priorités du processus de Bologne au-delà de 2010 qui fait lui aussi actuellement l'objet d'une consultation.

Au sujet des priorités concrètes du nouveau cadre stratégique pour la coopération européenne

Eu égard aux éléments précédemment mentionnés, le CSEE estime que les trois objectifs stratégiques qui ont présidés aux travaux de l'UE en matière d'éducation depuis 2003, à savoir la qualité, l'accès et l'ouverture, doivent être maintenus et chapeautés par un objectif et un principe universel, à savoir la notion d'apprentissage tout au long de la vie. Le CSEE rejette la suggestion formulée dans le document de fond rédigé par la Commission en préparation à la conférence du 20 mai, où elle suggère d'organiser le cadre selon trois objectifs : compétitivité, équité et durabilité (avec l'apprentissage tout au long de la vie et la qualité de l'enseignement pour tous comme objectifs généraux).³⁰ De l'avis du CSEE, le choix de la "compétitivité" comme objectif pour les systèmes d'éducation en Europe (et ses sous-objectifs : l'innovation, la créativité, l'excellence, la flexicurité, la mobilité et l'échange international, la cinquième liberté (en l'occurrence la libre circulation des connaissances) est complètement erroné. La 'compétitivité' n'est pas un objectif à assigner aux systèmes éducatifs. Une société peut se targuer d'être compétitive si son système d'éducation est de grande qualité et garantit un niveau élevé de résultat et de performance de la population. Le rôle et le but des systèmes d'éducation sont beaucoup plus vastes que ce que le terme compétitivité induit. Une notion générale qui est beaucoup mieux rendue par la notion « d'éducation de qualité ». Dans la définition du CSEE, 'une éducation de qualité est celle qui correspond aux besoins présents et futurs des apprenants concernés et de la communauté, eu égard à une situation et des perspectives données'.³¹ Le terme attire également l'attention sur le fait que la qualité de l'enseignement et les normes pédagogiques sont des questions relatives (à un moment ou un lieu précis, selon des apprenants donnés et leur situation). A ce titre, la notion d'éducation de qualité tient compte de la nécessité de veiller à ce que tous les élèves acquièrent les compétences clés requises dans la société actuelle et de la qualité des enseignants et de l'enseignement, etc.

²⁹ Le Conseil et la Commission européenne: "l'éducation et la formation tout au long de la vie au service de la connaissance, de la créativité et de l'innovation", p. 11.

Document thématique pour la conférence des acteurs concernés, 20 mai, p. 5.

³⁰

³¹ Cf. CSEE : *Qualité en matière d'éducation : présentation des travaux du CSEE_1995-2001* (2002), p. 25.

Dans le même ordre d'idées, "l'innovation et la créativité", envisagées par la Commission comme des sous-objectifs de la "compétitivité", résultent de l'acquisition réussie d'une palette de compétences clés nécessaires aujourd'hui et non l'inverse. Le point de départ suggéré pour le cadre stratégique est en fait assombri par l'absence d'une allusion directe à l'importance d'acquérir les compétences clés ou à l'importance de la qualité des enseignants.

Les méthodes de travail dans le cadre de la méthode ouverte de coordination (MOC)

Etant donné qu'un nouveau programme de travail Education & Formation sera lancé dans un avenir proche, le CSEE estime vital que ce programme soit cohérent avec les travaux et résultats obtenus jusqu'à présent. Parallèlement, il sera important d'améliorer les aspects qui ne fonctionnent pas, pour l'instant, d'une manière satisfaisante. Parmi les possibilités offertes par la méthode ouverte de coordination, le CSEE estime que les principales méthodes de travail du programme de travail Education & Formation 2010, à savoir les rapports nationaux biennaux, les indicateurs et les critères de référence, le GCEF et les clusters, se révèlent utiles à l'organisation et à la coordination des travaux dans le domaine de l'éducation et de la formation. Comme stipulé dans l'introduction, le CSEE est favorable à une MOC claire et transparente dans le secteur européen de l'éducation qui propose une approche globale de l'éducation et fixe les priorités vis-à-vis d'autres domaines politiques où l'éducation joue un rôle dans l'UE, notamment la politique sociale, l'emploi et l'économie, etc.

Le CSEE souligne toutefois qu'une transparence accrue s'avère nécessaire dans les travaux menés dans le cadre de la méthode ouverte de coordination. Il s'avère plus particulièrement nécessaire de faire participer davantage, au niveau national, tous les partenaires du secteur quant à la mise en œuvre des objectifs Education & formation 2010.

Le CSEE recommande que les points suivants soient pris en considération dans l'organisation des méthodes de travail pour le cadre Education & formation au-delà de 2010 :

- 1. Améliorer la mise en œuvre : une participation mieux coordonnée des partenaires sociaux et des acteurs nationaux**

De l'avis du CSEE, il est impératif d'améliorer l'adhésion nationale aux objectifs communs et d'accroître la gouvernance, notamment en ce qui concerne une participation plus étroite de tous les partenaires du secteur de l'éducation.

Les partenaires sociaux et les autres acteurs au niveau national jouent un rôle primordial dans la réalisation des objectifs communs en matière d'éducation et de formation. Il est dès lors nécessaire de mieux coordonner la participation de ces interlocuteurs au niveau national. Les Rapports d'étape conjoints de 2006 et 2008 recommandent tous deux la mise en place de mécanismes de mise en œuvre du programme de travail Education et Formation 2010 et de stratégies de formation tout au long de la vie.³² Une meilleure gouvernance figurait également dans le Rapport d'étape conjoint 2008 comme une manière d'optimiser les résultats du programme de travail Education & Formation 2010³³. Ce principe devrait être renforcé en vue du processus au-delà de 2010. Comme stipulé dans le Rapport d'étape conjoint 2006, de tels mécanismes de coordination devraient faire participer les acteurs, en particulier les partenaires sociaux.³⁴

Le futur programme de travail devrait mettre en exergue l'importance de la participation des acteurs et des partenaires sociaux au niveau national, comme le préconisent d'ailleurs les conclusions du Conseil qui tiennent compte de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi. La participation de ces partenaires concerne notamment les consultations dans le cadre de l'élaboration des rapports d'étape et sur les diverses propositions quant aux recommandations de l'UE, des concertations préalablement aux réunions du Conseil Education, la participation aux activités d'apprentissage entre pairs menées au niveau national ou à l'étranger (en guise d'expert non gouvernemental) et un dialogue structuré sur les résultats des activités d'apprentissage entre pairs.

2. **Maintenir la cohérence : renforcement du GCEF en tant qu'organe de coordination**
Le GCEF coordonne la mise en œuvre globale du programme de travail Education & Formation 2010. Avant 2005, le CSEE avait plaidé durant plusieurs années en faveur de l'instauration d'un organe de coordination et s'est donc réjoui de la mise en place du GCEF. Le rôle du GCEF est vital sachant qu'un des principaux défis pour les années à venir consistera à améliorer la mise en œuvre et l'efficacité des mesures politiques d'éducation et de formation. Le GCEF doit être maintenu afin de préserver la cohérence de la coordination globale des programmes de travail. Le CSEE exhorte la Commission à renforcer le rôle assuré par le GCEF, à savoir le suivi du processus et les avis adressés à la Commission sur la direction à suivre.
3. **Poursuivre les travaux visant la réalisation des critères de niveau et améliorer la diffusion d'informations au niveau national**
Au cœur de la MOC figure le suivi statistique effectué par le biais d'indicateurs et de critères de niveau ainsi que via les rapports biennaux nationaux où les Etats membres relatent leurs réalisations quant aux objectifs communs. Ceci permet de comparer, mais aussi d'échanger des informations entre les Etats membres. Comme précédemment indiqué, le CSEE recommande le maintien des critères de niveau dans le futur cadre pour l'Education & la Formation.

³² Le Conseil et la Commission européenne : "L'éducation et la formation tout au long de la vie au service de la connaissance, de la créativité et de l'innovation", p. 18.

³³ Le Conseil et la Commission européenne : "L'éducation et la formation tout au long de la vie au service de la connaissance, de la créativité et de l'innovation", p. 17.

³⁴ 2006/C79/01, p. 9

Concernant la diffusion d'informations via les rapports d'étape nationaux, le CSEE souligne qu'il est crucial que ces rapports reflètent tout particulièrement les résultats des politiques et les défis actuels, et pas seulement les bonnes intentions. Comme précisé par la Commission, de nombreux rapports nationaux décrivent des initiatives qui seront mises en œuvre et non leurs résultats.³⁵ Une consultation structurée des partenaires sociaux et des autres acteurs lors de l'élaboration des rapports nationaux, comme préconisé ci-dessus, étofferait considérablement les rapports quant à la description des défis actuels tels qu'ils sont perçus par les praticiens et les autres partenaires du monde de l'éducation.

4. **Efficacité accrue : conférer un mandat clair aux clusters**

Le CSEE est membre de trois clusters (Enseignants et formateurs, compétences clés et enseignement supérieur). Le CSEE estime que le recours aux clusters et aux activités d'apprentissage entre pairs peut constituer un excellent vecteur d'échange d'expériences grâce à la coopération transeuropéenne dans le secteur de l'éducation et de la formation. Cependant, de l'avis du CSEE, tels qu'ils sont organisés actuellement, leurs travaux et leurs résultats sont trop inégaux quant aux résultats générés. Le CSEE recommande dès lors qu'un mandat clair leur soit conféré, assorti d'un calendrier des travaux, afin que les activités des clusters puissent être organisées de manière plus ciblées et articulées autour d'un objectif clair. Cette approche permettrait d'établir un lien étroit entre les activités des clusters et le niveau politique.

En outre, il est nécessaire d'améliorer la diffusion des résultats des AAP ainsi que des autres activités. Il faudrait des systèmes d'accompagnement susceptibles d'élargir les acquis de l'apprentissage des deux participants de chaque pays impliqués dans un AAP à d'autres acteurs au niveau national ou local. Pour le moment, l'efficacité des clusters dépend de la capacité de ces deux participants à transmettre leurs connaissances et leur savoir à d'autres parties intéressées. Le Rapport d'étape conjoint 2008 souligne également qu'il convient de veiller à ce que les résultats des activités d'apprentissage entre pairs soient communiqués aux responsables politiques et aux ministres.³⁶ Le CSEE y est absolument favorable, mais souligne toutefois qu'il est important que les enseignements tirés des activités d'apprentissage entre pairs (AAP) ne soient pas uniquement transmis aux ministères, mais aussi à *tous* les acteurs du monde de l'éducation.

En outre, il faudrait procéder à une évaluation structurée de la manière dont les résultats des travaux des clusters sont exploités par les Etats membres.

5. **Vers un comité pour le dialogue social sectoriel européen dans l'éducation**

Pendant plusieurs années, le CSEE a œuvré, grâce à l'appui financier de la Commission européenne, à l'instauration d'un comité pour le dialogue social sectoriel européen dans l'éducation, une possibilité prévue par l'article 138-139 du traité. Un tel comité peut rassembler un total de 54 représentants des employeurs et de syndicalistes enseignants de tous les pays de l'UE afin d'élaborer des prises de position communes, des enquêtes ou adopter des accords-cadres européens spontanés à mettre en œuvre via le dialogue social national. Le principal défi tenait au fait que, jusqu'à présent, les employeurs du secteur de l'éducation n'étaient pas organisés au plan européen. Toutefois, à l'initiative du CSEE et de ses affiliés, les employeurs du secteur de l'éducation sont sur le point de s'organiser au niveau européen et le CSEE prévoit que, dans un laps de temps

³⁵ Annexe au projet de Rapport d'étape conjoint 2008, pp. 61-62.

³⁶ Le Conseil et la Commission européenne: "L'éducation et la formation tout au long de la vie au service de la connaissance, de la créativité et de l'innovation", p. 18.

raisonnable, il sera possible d'avancer et de mettre en place un comité pour le dialogue social sectoriel européen dans l'éducation. Ce comité permettra aux partenaires sociaux du monde de l'éducation d'apporter leur pierre à l'édifice et de travailler en amont avec les institutions de l'UE dans le cadre des travaux du processus Education & Formation au-delà de 2010.